

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

C A B I N E T

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MCOM N°032 - 2014)

Alain Edouard TRAORE

Officier de l'Ordre National

Ouagadougou, le 1^{er} octobre 2014

Le Conseil des ministres s'est tenu le mercredi 1^{er} octobre 2014,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 40 mn,
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une demande d'autorisation de signature d'un Accord de siège révisé entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Organisation Ouest-africaine de la santé (OOAS).

Le Conseil a autorisé la signature de l'Accord de siège révisé, permettant à notre pays de répondre aux nouvelles sollicitations de l'Organisation Ouest-africaine de la santé (OOAS) en vue de son meilleur fonctionnement.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté deux (02) décrets et cinq (05) rapports.

Le premier décret porte autorisation de perception de recettes au titre des actes de justice des Cours et Tribunaux du Burkina Faso.

Ce décret permet la relecture du décret n°2011-733/PRES/PM/MEF/M du 07 octobre 2011 portant autorisation de perception de recettes au titre des actes de justice des Cours et Tribunaux du Burkina Faso.

Son adoption vise l'élargissement de l'assiette fiscale des recettes à travers la prise en compte, notamment des recettes issues de la vente des objets confisqués par les juridictions.

Le second décret porte autorisation de perception des recettes sur les prestations relatives à l'organisation des activités socio-éducatives au Burkina Faso.

Ce décret permet de se conformer aux dispositions de la loi 006-2003/AN du 24 janvier 2003 relative aux lois de finances.

Son adoption vise l'assainissement et la promotion de l'organisation des activités socio-éducatives.

Le premier rapport est relatif à l'état de mise en œuvre des guichets spéciaux d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et aux activités du secteur informel.

Au titre du guichet d'appui à l'entrepreneuriat féminin, le bilan fait ressortir 26 065 dossiers pour un besoin de financement exprimé de **cent sept milliards sept cent quatre-vingt-douze millions sept cent onze mille cinq cent soixante et un (107 792 711 561) francs CFA.**

Au titre du guichet spécial d'appui à la promotion des activités du secteur informel, le bilan fait ressortir 38 321 dossiers pour un besoin de financement de **deux cent trois milliards cinq cent vingt-quatre millions neuf cent soixante seize mille neuf cent quinze (203 524 976 915) francs CFA.**

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les dispositions idoines pour la mise en œuvre rapide du projet conformément aux prévisions de départ, en tenant compte de la répartition régionale des fonds et de la qualité des projets soumis.

Le deuxième rapport est relatif à l'état de mise en œuvre du Programme d'équipement de l'Administration publique (PEAP) en matériel roulant et mobilier au profit des ministères et institutions.

Le bilan de la mise en œuvre du programme fait ressortir au titre du budget de l'Etat, gestion 2013 :

- l'acquisition de **cent cinquante-neuf (159)** véhicules pour un montant global de **quatre milliards trois cent quatre vingt-douze millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-deux (4 392 286 962) francs CFA TTC ;**
- l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau et de matériels informatiques pour un montant de **neuf cent quatre-vingt-quinze millions trois cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante dix (995 383 270) francs CFA TTC.**

Le montant total de ces acquisitions s'élève à **cinq milliards trois cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-dix mille deux cent trente-deux (5 387 670 232) francs CFA TTC.**

Le Conseil a instruit les ministres concernés à prendre les dispositions nécessaires pour une gestion rigoureuse du matériel et des équipements acquis et la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'équipement de l'Administration publique.

Le troisième rapport est relatif au Plan d'actions pour l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissements des projets et programmes de développement au Burkina Faso.

L'adoption de ce rapport vise à améliorer la mise en œuvre du Programme d'investissement public (PIP) à travers une absorption optimale des crédits budgétaires accordés.

Le quatrième rapport est relatif à la location de bâtiments au profit de l'Administration au titre de la première session de l'année 2014.

Le Conseil a marqué son accord pour la location de **onze (11)** bâtiments au profit des structures publiques et instruit les ministres concernés pour un suivi rigoureux de leur occupation.

Le cinquième rapport est relatif à l'état de la mise en œuvre au deuxième trimestre 2014 des projets et programmes prioritaires.

Au deuxième trimestre 2014, l'état de la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires s'établissait ainsi :

- **trois cent trente neuf (339)** projets prioritaires contre **trois cent quarante trois (343)** au premier trimestre ;
- **cent soixante dix (170)** projets en cours d'exécution contre **cent soixante sept (167)** au premier trimestre ;
- **seize (16)** projets en instance de démarrage contre **dix-huit (18)** au premier trimestre ;
- **soixante douze (72)** projets en recherche de financement contre **soixante quatorze (74)** au premier trimestre ;
- **quatre-vingt-un (81)** projets en études de faisabilité à réaliser contre **quatre-vingt-quatre (84)** au premier trimestre.

Au titre des performances financières au deuxième trimestre, les projets et programmes hautement prioritaires en cours d'exécution ont enregistré un taux de décaissements de **48,76%** contre **17,69%** au

premier trimestre et un taux d'absorption de **63,26%** contre **72,78%** au premier trimestre.

Pour les projets prioritaires en cours d'exécution, les niveaux atteints pour le deuxième trimestre sont de **37,59%** contre **37,55%** au premier trimestre pour le taux de décaissements et un taux d'absorption de **64,23%** contre **58,47%** au premier trimestre.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier à prendre les mesures idoines pour une exécution optimale des projets et programmes prioritaires.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier décret porte règles générales de sécurité contre l'incendie et la panique dans les bâtiments d'habitation.

Le second décret porte règles générales de sécurité contre l'incendie et la panique dans les immeubles de grande hauteur.

L'adoption de ces décrets vise la prise en compte des normes de sécurité incendie dans les constructions et une meilleure protection des personnes et des biens.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE

Le Conseil a adopté un rapport relatif au recrutement exceptionnel de cadres au profit du ministère des Mines et de l'énergie.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement exceptionnel de cent (100) cadres au profit du ministère des Mines et de l'énergie sur une période de cinq (05) ans, pour compter de 2014 en vue de résorber le déficit en ressources humaines de ce département.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. le ministre de l'Administration territoriale et de la sécurité a informé le Conseil de l'organisation d'une cérémonie commémorative à Dori, fin novembre 2014 en mémoire des victimes du crash du Vol AH5017. La cérémonie sera suivie du déplacement des proches des familles sur le lieu du crash, avec l'appui de l'opération Barkhane.

Il a par ailleurs informé le Conseil de l'érection d'une stèle à la mémoire des disparus, à la Cité AN II à Ouagadougou.

II.2. Le ministre de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement a fait au Conseil une communication relative à la situation de remplissage des retenues d'eau à la date du 25 septembre 2014.

Le niveau de remplissage le plus important a été enregistré dans les barrages de Seguenega, de la Lobi, de Ouaga 2 et 3 et de Moussodougou dans la Comoé, avec un volume d'eau compris entre 75 et 100%.

Le barrage de Ouahigouya enregistre le plus faible niveau avec un volume de remplissage de 17,14%.

II.3. Le ministre des Sports et des loisirs a fait au Conseil une communication relative au plan de valorisation des figures sportives burkinabè. Ce plan vise à reconnaître les mérites des sportifs, à susciter une adhésion aux politiques sportives, à promouvoir l'excellence et la saine émulation dans le milieu sportif.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Monsieur Bedializoun Moussa **NEBIE, Mle 25 651 D**, Ministre plénipotentiaire, 3^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire représentant le Burkina Faso auprès de la République Fédérale d’Ethiopie, représentant permanent auprès de l’Union Africaine et de la Communauté Economique Africaine.

B. AU TITRE DU MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET DES REFORMES POLITIQUES

- Madame Pengdawendé Christiane **OUEDRAOGO, Mle 212 434 W**, Conseiller en Gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice des ressources humaines.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES FINANCES

- Madame Clarisse Marie Hortense **ZOURE/ZAGRE, Mle 16 843 B**, Inspecteur divisionnaire des Douanes, 3^{ème} grade, 4^{ème} échelon, est nommée Inspecteur technique des Douanes ;
- Monsieur Casimir **SAWADOGO, Mle 49 367 P**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général adjoint des Douanes ;

- Monsieur Amadou **OUEDRAOGO, Mle 51 962 V**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de la législation et de la réglementation douanière ;
- Monsieur Victorien **ZOUNGRANA, Mle 49 362 V**, Inspecteur divisionnaire des Douanes, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur de la comptabilité douanière ;
- Monsieur Adama **SAWADOGO, Mle 0024 866 M**, Inspecteur divisionnaire des Douanes, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur des enquêtes douanières ;
- Monsieur Adama **NANA, Mle 49 366 S**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes du Centre ;
- Monsieur Alidou **OUEDRAOGO, Mle 51 963 F**, Inspecteur divisionnaire des Douanes, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes du Nord ;
- Monsieur Salékou **ZAHI, Mle 49 359 U**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes du Sud-Ouest ;
- Monsieur Mikailou **DIARRA, Mle 49 370 S**, Inspecteur divisionnaire des Douanes, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes de l'Ouest ;
- Monsieur Elie **KALKOUMDO, Mle 49 361 N**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes du Centre-Est ;
- Monsieur Tensibri Paul **SAWADOGO, Mle 49 372 F**, Inspecteur des Douanes, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des Douanes de l'Est.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE

- Monsieur Mahamadi **OUBDA, Mle 113 373 K**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Geoffroy **YOGO, Mle 98 062 K**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de la Garde de sécurité pénitentiaire du ressort de la Cour d'appel de Ouagadougou.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

- Madame Bernadette **YAMEOGO/RAMDE, Mle 18 317 U**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'Education nationale et de l'Alphabétisation du Centre –Ouest ;
- Madame Claire **OUEDRAOGO, Mle 25 889 W**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Education nationale et de l'Alphabétisation du Boulkiemdé ;
- Monsieur Moussa **BAKOUAN, Mle 20 018 E**, Inspecteur de l'enseignement d premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé nommée Directeur provincial de provinciale de l'Education nationale et de l'Alphabétisation du Sanguié.

F. AU TITRE DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Harouna **BADINI**, Officier, Docteur Vétérinaire, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Roch Armand **NOMBRE, Mle 41 756 Z**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{er} grade, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Houet ;
- Monsieur Paulin **PODA, Mle 24 846 R**, Conseiller d'élevage, 3^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Noubiel ;
- Madame Nathalie **KANZIE, Mle 31 875 E**, Technicien supérieur d'élevage, 1^{er} grade, 9^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale des ressources animales et halieutiques du Passoré ;
- Monsieur Moumouni **OUATTARA, Mle 16 091 F**, Contrôleur des eaux et forêts, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Poni ;
- Monsieur Aloys **OUBDA, Mle 78 216 X**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Seno ;
- Monsieur Moustapha Alassane **TASSEMBEDO, Mle 207 965 L**, Ingénieur Halieute, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales et halieutiques du Sourou ;
- Monsieur Issaka **ZOROME, Mle 74 815 T**, Ingénieur du développement rural, option élevage, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des ressources animales du Tuy.

**G. AU TITRE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
ET DU CONSEIL DES MINISTRES**

- Monsieur Adama **BOUNTOULOU****GOU, Mle 220 670 G,** Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Ragnangnéwendé Philippe **KABORE, Mle 247 272 G,** Conservateur d'archives, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Chef de département des archives et de la documentation.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Hamidou **SAWADOGO, Mle 216 746 Y**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle, Administrateur au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, au Conseil d'administration du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO).

B. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS

Le Conseil a adopté trois (3) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB) :

Au titre du ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports :

- Monsieur Firmin **BAGORO, Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques.

Au titre du personnel de l'AGETIB :

- Monsieur Kiswendsida Armel Ulrich **BERE**, Ingénieur en génie civil.

Le deuxième décret renouvelle le mandat d'Administrateur au Conseil d'administration de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB), les personnes dont les noms suivent :

Au titre du ministère des Infrastructures, du désenclavement et des transports :

- Monsieur Daouda **TRAORE, Mle 74 263 X**, Ingénieur en génie civil ;
- Monsieur Boukaré **ILBOUDO, Mle 21 469 U**, Ingénieur des travaux publics.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Madame Hortense Béatrice Georgette **OUEDRAOGO/BONI, Mle 17 010 K**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Hamidou P. **KOUSSOUBE, Mle 19 916 X**, Inspecteur du travail.

Au titre du ministère de l'Habitat et de l'urbanisme

- Monsieur Piga Joachim **NIKIEMA, Mle 24 634 T**, Ingénieur géomètre.

Le troisième décret nomme Monsieur Firmin **BAGORO, Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques, Président du Conseil administration de l'Agence des travaux d'infrastructures du Burkina Faso (AGETIB).

C. MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU) :

Au titre du ministère des Enseignements secondaire et supérieur :

- Monsieur Antoine **BERE, Mle 59 229 S**, Enseignant-chercheur ;
- Monsieur Iréné Berthin **NONGUIERMA, Mle 33 790 R**, Professeur certifié.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Daouda **AKABI, Mle 59 631 W**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale :

- Monsieur Nouhoun **SAVADOGO, Mle 50 124 K**, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Au titre du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale :

- Monsieur Benjamin **OUOBA, Mle 50 251 T**, Professeur certifié.

Au titre des Etudiants de l'Université de Koudougou :

- Monsieur Siguizé Daouda **TRAORE**, Délégué général des Etudiants.

Le second décret nomme Monsieur Antoine **BERE, Mle 59 229 S**, Enseignant-chercheur, Président du Conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires (CENOU).

Le Ministre de la Communication
Porte-parole du Gouvernement

Alain Edouard TRAORE
Officier de l'Ordre National